



**L'agenda social sera-t-il à la hauteur des attentes des personnels ?**

*Demandé par le SE-Unsa depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer rue de Grenelle, l'annonce d'un agenda social se concrétise enfin !*

*Annoncé en mars, le ministre l'a présenté officiellement aux organisations syndicales le 16 mai.*

Depuis le début de ce quinquennat, les réformes s'enchaînent à un rythme effréné, à coup d'annonces médiatiques tout en offrant très peu voire pas de perspectives aux personnels.

**Le SE-Unsa se tient prêt à discuter de sujets régulièrement évoqués par le ministre mais aussi des sujets tout aussi régulièrement pointés par la profession.**

**Plus largement, pour le SE-Unsa, cet agenda social doit être l'occasion de construire une gestion des ressources humaines rénovée dans ce ministère bien plus habitué à gérer des flux que des individus.**

### **Un agenda social, c'est quoi au juste ?**

C'est une planification du dialogue social sur les sujets relatifs aux personnels.

Normalement, le ministère et les syndicats représentatifs commencent par échanger sur les sujets de discussion à mener. Ensuite le ministre devrait arrêter les thèmes et le calendrier. Le travail est donc planifié, chacune des parties ayant le temps de s'organiser, de travailler le sujet, de faire des propositions, et, pourquoi pas, de construire des accords.

### **Les thématiques annoncées par M. le ministre ont pour objectif de :**

- valoriser et moderniser la fonction RH
- attirer, mieux recruter
- s'adapter aux enjeux contemporains

### **Au programme donc, de nombreux sujets :**

- entrée dans la carrière : pré-recrutement, formation Espé, place du concours, *continuum* de formation ;
- suivi de la mise en œuvre du PPCR ;
- évolutions de carrière, reconversions, GRH de proximité, congés de formation, compte personnel de formation ;
- réflexion sur la direction d'école ;
- évolution de la rémunération ;
- accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle ;
- réexamen des conditions d'emploi des AESH

**La qualité de vie au travail, grande absente de ce programme, devrait pourtant être au cœur des discussions relatives aux personnels. Le SE-Unsa aura de nombreuses propositions à soumettre afin d'améliorer les conditions de travail de notre ministère.**

L'agenda détaillé sera connu sous une quinzaine de jours.

Les attentes des personnels de l'Éducation nationale sont importantes. La première d'entre-elle est d'être mieux pris en compte et de pouvoir bien vivre son métier.

#### **SE-Unsa 08**

9, rue de Tivoli BP 426  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
08@se-unsa.org  
03.24.33.30.92

#### **SE-Unsa 10**

2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
10@se-unsa.org  
03.25.80.45.47

#### **SE-Unsa 51**

15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
51@se-unsa.org  
03.26.88.25.53

#### **SE-Unsa 52**

13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
52@se-unsa.org  
09.67.14.25.57

### Entre amour du métier et non-adhésion aux choix politiques : le grand écart des personnels de l'Education.

**Les personnels de l'éducation aiment leur métier, mais souhaitent davantage de reconnaissance, ainsi qu'un parcours professionnel plus personnalisé.**

S'ils sont favorables à des évolutions pour leur carrière, ils marquent néanmoins leur désaccord avec la politique en cours. En effet, seulement 20,8 % des personnels interrogés adhèrent aux choix politiques. Ceci représente une baisse de 3 points depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron et du nouveau gouvernement.

Les éléments de mécontentement existent donc toujours. La confiance ne semble pas retrouvée. Au contraire, ils sont moins de 30% à penser que les actes du ministre de l'Education nationale traduisent « l'école de la confiance. »

#### Quelles nouveautés cette année ?

Les perspectives de carrière deviennent une priorité majeure. Cette année, ils sont 43,5% à les citer comme une priorité, en hausse de 5 points. Le report de PPCR a certainement renforcé cet aspect.

Le retour du jour de carence est très mal vécu par nos collègues. Ils ont été nombreux à le citer comme un point négatif dans les questions ouvertes.

#### Quelles sont les constantes des dernières années ?

Le pouvoir d'achat reste la principale priorité.

Et si nos collègues aiment toujours beaucoup leur métier (95%) et sont heureux de l'exercer (80,9%), ils sont toujours plus d'un sur deux (56%) à déclarer que leurs conditions de travail ne sont pas bonnes, et 80% à dire qu'elles ne se sont pas améliorées l'année passée.

Ils sont également toujours près d'1 sur 5 à penser changer de métier vers le secteur privé.

#### Et sur les questions au cœur de l'actualité ?

Il ressort des « 10 questions au cœur de l'actualité », que **nos collègues souhaitent une meilleure prise en compte de leurs aspirations et de leurs besoins**. Ils sont prêts à envisager des changements même s'ils expriment un désaccord avec les choix du gouvernement.

La meilleure prise en compte de leurs aspirations s'illustre par la nécessité d'une formation plus personnalisée et par une plus grande reconnaissance de leur engagement professionnel.

70% sont favorables à ce que leur rémunération tienne compte de leur engagement

Néanmoins, ils sont toujours opposés à une rémunération au mérite individualisée ou qui sanctionnerait des collègues (6 sur 10).

D'ailleurs pour les personnels de l'éducation une plus grande adaptation aux aspirations des personnels n'implique pas une remise en cause du statut, ni une individualisation des rémunérations :

- ils se disent favorables à des évolutions (75,3%) dans la gestion de leur carrière, mais dans le cadre du statut de la fonction publique.

- ils expriment leur attachement au cadre collectif et à l'intérêt général. Ceci se confirme sur la question des valeurs, où ils positionnent clairement la fraternité (45,9%) et l'égalité (37,4%) bien avant la liberté (11,3%).

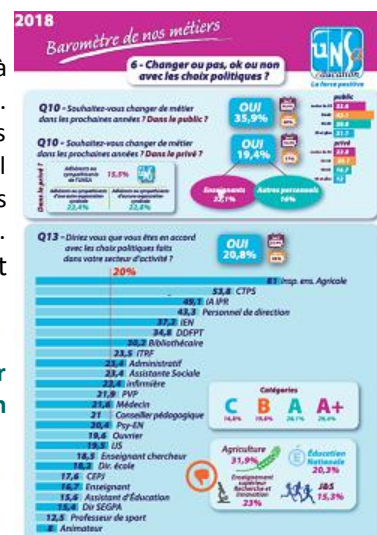
- des réponses à la question que nous avons reprise du « forum action publique 2022 », c'est bien l'égalité de traitement (59,8%), l'intérêt général (57,5%) ainsi que la laïcité (44,7%) qui sont mises en avant.

En outre, nos collègues sont particulièrement attachés au rôle de l'école dans l'éducation à l'égalité femmes-hommes : c'est bien à l'école qu'elle doit avoir lieu pour 77% d'entre eux. Ils s'expriment également en faveur d'une politique de jeunesse qui donnent « aux jeunes les connaissances et compétences nécessaires à leur parcours personnel et professionnel » (78,4%), qui forme « des individus émancipés et des citoyennes et citoyens actifs•ves » (65,6%), et qui conduit « à une insertion professionnelle » (49,1%). Concernant la réforme des retraites, pour nos collègues les priorités sont l'âge de départ et le montant de la pension.

**Les 33 610 collègues qui ont répondu à l'UNSA Education expriment par cette enquête leur besoin d'être entendu. Avec eux, l'UNSA va continuer à porter un projet pour l'Education de chaque jeune et pour une meilleure gestion humaine des personnels.**

[Consultez nos fiches infographiques](#)

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article3348>



**le vendredi 22 juin 2018  
à la maison des syndicats à REIMS  
de 9h30 à 16h30**

Ce stage est ouvert à l'ensemble des enseignants du 2nd degré, TZR ou non, syndiqués ou non.

**Cette journée, qui fera une large place aux échanges, s'articulera autour des thèmes suivants :**

- Actus Education nationale
- Etre TZR dans l'académie de Reims
- Droits et devoirs des TZR
- Questions diverses

**Comment participer à ce stage ?**

1/ Comme tout enseignant, vous avez droit à un « congé de formation syndicale » pour participer à cette journée. Pour cela il faut que vous fassiez une demande d'autorisation d'absence à votre supérieur hiérarchique au plus tard un mois avant, donc le 22 mai 2018.

2/ Pour faciliter notre organisation, merci de nous faire également savoir que vous participerez à ce stage en vous inscrivant à l'aide du lien suivant :

<https://lc.cx/WFmW>

Nom et prénom :  
Affectation :

À Mme la Rectrice  
S/C de M. /Mme  
(chef d'établissement)

Conformément aux dispositions réglementaires définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

du **22 juin 2018 au 22 juin 2018** pour participer à un stage de formation syndicale.

**Ce stage « » se déroulera à REIMS, à la maison des syndicats.**

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1<sup>er</sup>, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A \_\_\_\_\_, le

Signature :

**Saisie des vœux TZR du 19 au 22 juin 2018.**

Besoin de conseils ?  
Ayez le réflexe SE-Unsa !

**Contactez-nous au [ac-reims@se-uns.org](mailto:ac-reims@se-uns.org)**

Si vous souhaitez que le SE-Unsa Reims suive votre dossier...  
... n'oubliez pas de nous envoyer le double de votre fiche de vœux

**13 académies pour 13 régions, sans garanties... pour l'UNSA-Education, c'est non !**

Le rapport sur l'organisation territoriale de l'Éducation nationale dresse un bilan très mitigé du fonctionnement et de l'organisation actuels des régions académiques et il préconise à terme de calquer les périmètres des académies sur celui des 13 régions métropolitaines.

Si nous partageons le constat sur les difficultés de fonctionnement autour de l'articulation entre les recteurs académiques et le recteur de région académique, pour l'UNSA Éducation, l'évolution de l'organisation territoriale ne peut aboutir à une transformation uniforme. Notre approche reste celle de l'amélioration du service public, de l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans la proximité et de l'accompagnement des personnels en cas d'évolutions.

L'UNSA Éducation rappelle que ces évolutions ne sont pas une fin en soi. Elles ne peuvent être menées au pas de charge. L'Unsa-Education, fédération de tous les métiers de l'éducation, exige que les transformations se construisent avec tous les personnels au travers notamment d'un dialogue social de qualité tant nationalement que localement.

## **Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié le 7 mai 2018 « une note d'analyses et de propositions sur les programmes de lycée ».**

Dans son introduction, le CSP acte que le lycée général et technologique n'est plus l'« aboutissement d'un parcours » et qu'il doit devenir un « tremplin pour la réussite des élèves dans la voie d'études supérieures qu'il aura choisie ». Le lycée est maintenant « une étape dans un continuum de formation ». La réforme du bac doit aboutir au renforcement de sa valeur certificative.

### **Bilan des programmes actuels**

Le bilan des programmes actuels souligne leur tendance lourde à l'encyclopédisme, qui aboutit à survoler de nombreuses notions au détriment de l'acquisition solide de compétences nécessaires dans l'enseignement supérieur et dans la vie.

**Au SE-Unsa, on affirme depuis longtemps que le lycée n'est qu'une étape dans le continuum bac-3/bac+3, que la valeur certificative de l'actuel bac est faible et que le bachotage généré par les épreuves terminales n'implique pas une appropriation solide des connaissances et une maîtrise suffisante des compétences nécessaires.** En cela, il partage nombre de constats formulés par le CSP.

### **Indications données pour les futurs programmes**

Les indications données aux futurs rédacteurs des programmes et concepteurs de sujets de contrôle continu ou d'épreuves terminales sont moins convaincantes. Il faudra bien sûr voir dans le détail, discipline par discipline, ce qui va nous être proposé mais la lecture de la note du CSP montre qu'un certain traditionalisme est de mise.

Par ailleurs, les tenants du tout disciplinaire seront sans doute rassurés : le lycée de demain risque de ne pas trop les bousculer, le CSP délivrant un vibrant plaidoyer en faveur des disciplines scolaires et de leurs approches traditionnelles des savoirs.

Quant aux nouveaux enseignements, le CSP ne fait qu'esquisser des contours assez flous, avec plusieurs propositions de répartitions horaires qui n'aident pas à y voir plus clair.

**C'est maintenant que les programmes vont s'écrire. C'est maintenant qu'il va nous falloir être exigeants. Pour le SE-Unsa, il est hors de question que le lycée du XXI<sup>e</sup> siècle nous ramène cinquante ans en arrière.**

## **Le SE-Unsa à votre service**

### **Pour suivre toute l'actualité nationale**

ayez le bon réflexe :

**Consultez le site du SE-Unsa**

>> <http://www.se-unsa.org/>

### **Pour des infos plus locales**

**1 / visitez régulièrement le site du SE-Unsa REIMS**

>> <http://sections.se-unsa.org/reims/>

**2/ demandez à recevoir la lettre en ligne du SE-Unsa REIMS**

en nous envoyant votre adresse mail personnelle

### **Dates des CAPA et GT à venir**

#### **GT vœux et barème et mouvement intra :**

16/05 : GT pour les Certifiés

13 et 14/06 : FPMA Mouvement Certifiés/Agrégés

3, 4 et 5/07 : FPMA Phase ajustement TZR

#### **CAPA Hors-Classe :**

28/05 : CAPA HC Certifiés

29/05 : CAPA HC CPE et PsyEN

30/05 : CAPA HC PLP

#### **CAPA classe exceptionnelle :**

27/06 : CAPA Classe exceptionnelle Certifiés

**INFO + : Vous recevez également sur votre adresse professionnelle des informations syndicales via la liste de diffusion réglementée par le rectorat. Notre objectif : vous être utile !**

## **Une équipe militante pour vous renseigner :**

**Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS :** Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00 / coordonnatrice 2nd degré

**PLP / Enseignants Non-Titulaires :** Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58 Rémi MIREN : 06.15.24.07.82

**CPE / AED :** Jacky FERRY : 06.24.05.25.96 ou Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33

**AESH :** Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

**SEGPA et ASH :** Marie-Alice DESTIGNY : 06.69.02.38.82

